

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE DU 8 JUIN 2011

---

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 8 Juin 2011 à 14h dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

## **Etaient présents :**

- Monsieur Gilbert ELKAÏM, Directeur de l'IRA de Lille
- Monsieur Yves LEBUGLE, Proviseur du Lycée Watteau de Valenciennes, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Madame Valérie DOSIMONT, représentant Monsieur le Directeur du Pôle de Gestion Fiscale du Nord
- Monsieur Olivier HENRY, représentant Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
  
- Monsieur Emmanuel CHERRIER, Enseignant
- Monsieur Didier LHOMME, Enseignant
- Monsieur Jean-Christophe CMIEL, Enseignant
  
- Monsieur Yves-Marie METAY, Secrétaire d'Administration
- Madame Agnès LACOSTE, Secrétaire Pédagogique
  
- Monsieur Jean-Baptiste ATTISSOBE, Etudiant
- Monsieur Grégoire DAZIN, Etudiant
- Mademoiselle Cathie GASNIER, Etudiante
- Madame Nadine LIENARD-SIRON, Etudiante
  
- Monsieur Jean-Cyril BOVE, Enseignant, invité

## **Avaient donné pouvoir :**

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur Gilbert ELKAÏM
- Monsieur Stéphane PINCEEL, Enseignant, à Monsieur Jean-Christophe CMIEL

## **Etaient excusés :**

- Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur le Directeur du Pôle Emploi de Valenciennes
  
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Monsieur le Directeur du CEPPEP

Monsieur ELKAÏM, Président du Conseil, ouvre la séance à 14h.

Le Conseil ayant été renouvelé depuis sa dernière réunion, Monsieur ELKAÏM propose un rapide tour de table afin que chacun puisse se présenter.

A l'issue de cette présentation individuelle, Monsieur ELKAÏM annonce son intention de dresser le bilan de la CPI de l'IRA de Lille, lorsque seront abordées les traditionnelles questions diverses.

## **1) Approbation du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 16 Novembre 2010.**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **2) Examen de la proposition de révision des statuts de l'IPAG.**

Monsieur ELKAÏM invite Monsieur CHERRIER à expliquer le déroulement de la procédure qui permettra la révision de ces statuts et à présenter les articles qui n'ont pas encore été examinés lors des Conseils précédents.

Dans le cadre de la nouvelle composition du collège des personnalités extérieures, Monsieur CHERRIER a reçu quelques réponses positives : le Délégué Régional du CNFPT, le Maire de Valenciennes, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord de France, le Recteur de l'Académie de Lille, le Président du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais et le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes ont tous accepté d'entrer dans le Conseil de l'IPAG ou de renouveler leur présence.

Monsieur CHERRIER rappelle que le Conseil avait examiné les 14 premiers articles (sur 18) des statuts de l'IPAG, mais qu'il n'avait pas adopté les articles 4 (la composition du Conseil), 5 (le corps électoral) et 11 (les compétences du Conseil). Dans ce dernier domaine, en matière budgétaire, une question était restée en suspens : le Conseil doit-il adopter le budget de l'IPAG ou simplement se prononcer à ce sujet ?

Saisie par Monsieur CHERRIER, la Conférence Nationale des Directeurs d'IPAG et de CPAG après enquête lui a apporté la réponse suivante : le vote du budget est purement formel car, les IPAG étant des composantes des Universités, leur budget est en réalité adopté au sein du budget global des universités, qui sont les seules à détenir la personnalité morale.

Monsieur ELKAÏM, qui préside les Conseils des IPAG de Lille et de Nanterre, est en mesure de confirmer cette position. Si les IPAG ne peuvent adopter leur budget rien ne les empêche pour autant d'émettre un avis.

Monsieur CHERRIER présente la proposition de modification de l'article 4 : le Conseil passe de 18 à 21 membres, ce surplus de 3 unités se retrouvant dans le collège des personnalités extérieures, qui comprend désormais 9 membres. Monsieur CHERRIER et Monsieur ELKAÏM rappellent que ce toilettage résulte de la recherche d'une fidélisation des personnalités extérieures et également d'un équilibre entre les différents collèges.

L'article 4 est adopté à l'unanimité.

A l'invitation de Monsieur ELKAÏM, Monsieur CHERRIER rappelle que l'article 5, relatif à la composition du corps électoral, avait fait l'objet lors du précédent Conseil de deux propositions différentes de rédaction, émanant de Monsieur CHERRIER et de Monsieur MOREAU.

S'agissant des représentants du personnel enseignant, au titre du collège B, Monsieur MOREAU entendait limiter l'électorat et l'éligibilité aux enseignants chercheurs et assimilés qui sont en poste à l'IPAG, alors que Monsieur CHERRIER souhaitait les étendre à ceux qui assurent un service effectif d'au moins 25 heures annuelles à l'IPAG (cette limite étant légale).

Monsieur CHERRIER sait que cette pratique est courante à l'Université et que notamment l'IAE l'a adoptée.

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de la version défendue par Monsieur CHERRIER.

Enfin, à la lumière des précisions apportées par Monsieur CHERRIER et sur la proposition de Monsieur LEBUGLE, le Conseil adopte à l'unanimité la rédaction suivante de l'alinéa de l'article 11 relatif à la compétence du Conseil en matière budgétaire : « le Conseil émet un avis sur le projet de budget de l'IPAG et est informé de son exécution. »

Le Conseil examine ensuite les 4 derniers articles (15 à 18) des statuts de l'IPAG, puisque les 14 premiers sont désormais tous définitivement adoptés.

Monsieur CHERRIER entreprend la lecture de ces articles. A l'article 15, sur la proposition de Monsieur ELKAÏM, le dernier alinéa relatif à l'affectation des personnels est rédigé ainsi : « Aucune affectation ne peut être prononcée si le Directeur émet un avis défavorable » (la motivation de cet avis va de soi).

A l'article 17, Monsieur ELKAÏM suggère que « le Directeur peut être assisté d'au maximum deux Directeurs adjoints ». S'ensuit une discussion à propos d'un nombre minimal d'heures d'enseignement dans l'Institut auquel serait astreint le Directeur adjoint. Il est finalement précisé que « Tout Directeur adjoint est nommé par le Directeur, parmi les enseignants titulaires dans l'Université qui dispensent un enseignement d'au moins 96 heures équivalent TD dans l'Institut ». Ce volume horaire correspond à un demi-service.

La procédure de nomination du ou des directeurs adjoints et le champ de leurs compétences font l'objet d'une discussion à l'issue de laquelle Monsieur ELKAÏM laisse le soin à Monsieur CHERRIER d'envisager un nouveau libellé. Sont introduites également les questions de la suppléance du Directeur et du pouvoir du Directeur de mettre fin à la fonction d'un Directeur adjoint.

Monsieur LHOMME fait préciser que des structures dépendant d'autres universités peuvent être associées à l'IPAG dans des activités de recherche.

Un débat s'engage au sujet de l'article 18 qui envisage le titre de Directeur honoraire. Finalement l'article 18 est libellé ainsi : « Sur proposition du Directeur et d'un tiers des membres du Conseil, le Conseil peut décider, par un vote à la majorité de ses membres, de conférer à un ancien directeur le titre de directeur honoraire. Ce titre est incompatible avec l'exercice des fonctions de Directeur de l'IPAG. »

Monsieur ELKAÏM soumet l'ensemble du titre III des statuts de l'IPAG à l'approbation du Conseil, qui l'approuve à l'unanimité.

Les statuts de l'IPAG sont désormais adoptés par le Conseil, mais la procédure d'adoption définitive se poursuivra devant les instances universitaires.

### **3) Examen de la proposition de réforme du Diplôme d'Administration Générale.**

Monsieur CHERRIER rappelle que le DAG est un diplôme d'Université et qu'en conséquence la procédure pour le réformer est simplifiée : la maquette doit être successivement adoptée par le Conseil de l'IPAG, puis par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire qui se réunira demain et par le Conseil d'Administration de l'Université qui l'examinera le 16 Juin.

Ce diplôme attribue 60 crédits européens à son lauréat si celui-ci a déjà validé une première année d'études supérieures : l'accès à la Licence d'Administration Publique lui est dès lors offert. Si ce n'est pas le cas les 60 crédits européens qui lui sont attribués lui permettent de se réorienter ou de se consacrer à la préparation des concours de catégorie B et C.

L'objectif de la réforme est d'adapter ce diplôme (qui rassemble chaque année entre 100 et 120 étudiants) à l'évolution des concours administratifs de catégorie B. En effet la maquette actuelle, qui est restée inchangée depuis la création du DAG, est devenue obsolète. Il s'agit également de remédier à l'insuffisante maîtrise de l'expression française, dont sont trop souvent affectés les étudiants.

Monsieur CHERRIER présente au Conseil les concepteurs de la réforme du DAG : Monsieur BOVE, responsable pédagogique de la formation, et Monsieur CMIEL, qui enseigne au sein de ce diplôme depuis sa création.

Monsieur BOVE confirme les propos tenus par Monsieur CHERRIER : la volonté de réformer le DAG repose avant tout sur le constat du vieillissement de la maquette actuelle par rapport aux exigences des concours. D'autre part il est possible d'obtenir le diplôme sans être évalué dans des disciplines juridiques et le nombre d'enseignements optionnels est trop important (les étudiants doivent choisir 4 matières parmi 7).

La nouvelle maquette propose de scinder l'année universitaire en deux semestres de 13 semaines. Le premier semestre, au volume horaire plus important, permet d'acquérir des connaissances et des méthodologies qui seront utiles aux étudiants désireux de se présenter aux concours durant leur année universitaire. A l'inverse les enseignements du deuxième semestre revêtent un caractère plus professionnalisé.

Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition de réforme du DAG.

### **4) Information relative au budget de l'IPAG.**

Monsieur CHERRIER observe que depuis 2009 le budget de l'IPAG est en diminution : il s'élevait à 355 919 € il y a deux ans et il s'est établi à 288 725 € cette année. Cet important recul s'explique en grande partie par la baisse générale du nombre d'étudiants inscrits dans les formations de l'IPAG et notamment en LAP. Cette désaffection, constatée également dans les autres IPAG, est étroitement liée aux annonces gouvernementales visant à réduire le nombre de fonctionnaires qui découragent les étudiants.

Monsieur CHERRIER remarque que les crédits relatifs à la Commande Publique Régionale apparaissent pour la première fois dans le budget de l'IPAG.

S'agissant des dépenses les charges de personnel, qui recouvrent le paiement des nombreux enseignants vacataires de l'Institut et des heures supplémentaires effectuées par les enseignants titulaires représentent à elles seules 79% du montant des dépenses. Les 21% restants se répartissent entre les dépenses d'équipement (1%) et les dépenses de fonctionnement courant (20%).

Monsieur CHERRIER précise à Monsieur ELKAÏM que la subvention du Ministère de la Fonction Publique n'a pas encore été affectée à l'IPAG.

## **5) Information relative à la création d'un Observatoire de l'Administration.**

Cette création trouve son origine dans l'importance croissante accordée à la recherche par le Ministère de l'Enseignement Supérieur pour habilitier les diplômés. Dans cette perspective la Conférence des Directeurs a constaté que la visibilité des IPAG est insuffisante. La nécessité de créer un centre d'études spécifique pour les IPAG au sein des Laboratoires de Recherche dont ils dépendent s'est imposée.

Monsieur CHERRIER s'en est ouvert auprès de Madame CARABOT qui fait fonction de Directrice du Laboratoire de Recherche des Tertiales (l'Institut du Développement et de la Prospective). Le Conseil de l'IDP ayant émis un avis favorable il est créé, au sein de l'IPAG, un Observatoire de l'Administration dont les statuts sont présentés au Conseil. Cet Observatoire, qui se situe donc au sein de l'IDP, s'insère plus spécifiquement dans le Laboratoire Interdisciplinaire d'Etudes de la Norme (LIEN). Il a pour objet de fournir un cadre à la recherche scientifique menée par les enseignants-chercheurs en poste à l'IPAG ou dans toute autre structure interne ou externe à l'UVHC.

Les activités de recherche portent sur l'administration publique française et étrangère et peuvent consister dans la participation à des colloques et des journées d'étude ou à la publication de travaux universitaires.

Monsieur LHOMME souligne que l'IPAG a la chance de bénéficier de la collaboration du CRAPS, cellule de recherche de Lille 2, qui participe à une coopération internationale de recherche dans le cadre du réseau OLA (Observatory on Local Autonomy), dont l'objet d'étude est précisément l'administration publique et qui rassemble 27 Etats membres de l'Union Européenne, plus la Croatie. Dans ce cadre Monsieur LHOMME s'est récemment déplacé en Roumanie pour faire une communication sur les fonds structurels européens.

Cette collaboration accroît évidemment la visibilité de l'IPAG dans le domaine de la recherche, et ce d'autant plus que l'Institut a été choisi pour accueillir d'ici un an un colloque international réunissant des chercheurs des 27 Etats membres de l'Union Européenne.

Enfin on peut imaginer que cette valorisation de la recherche permettra d'attirer des étudiants du Master 2<sup>ème</sup> année vers le Doctorat.

## **6) Information relative au calendrier pédagogique 2011-2012.**

Monsieur CHERRIER explique que ce calendrier a été élaboré en conformité avec le calendrier général de l'Université. En concertation avec les enseignants responsables pédagogiques la rentrée a été avancée d'une semaine en DAG et en LAP pour permettre la mise en place à la rentrée d'une semaine de rattrapage des jours fériés, des enseignements annulés et des épreuves manquées par des étudiants ayant produit un justificatif valable. Les dates des prérentrées et des rentrées diffèrent selon les formations mais les périodes de vacances sont unifiées.

## **7) Présentation du rapport d'activités par le Directeur.**

Monsieur CHERRIER souligne que l'absence prolongée de l'Attachée, Mademoiselle DEVALLEZ, a perturbé le bon fonctionnement de l'Institut et nécessité le redéploiement de ses attributions parmi les autres membres du personnel administratif. Il espère fortement que cette situation ne perdurera pas à la rentrée mais l'incertitude reste de mise car le poste ne peut être déclaré vacant tant que Mademoiselle DEVALLEZ est en congé maladie.

Monsieur CHERRIER présente ensuite la politique de communication menée par l'Institut : maintien des participations aux différents salons et forums, achat d'espaces publicitaires dans les journaux habituels, refonte du site Internet de l'IPAG en collaboration avec le Service Informatique de l'Université, recours à l'envoi massif d'e-mails présentant l'IPAG à 19000 jeunes du Nord-Pas-de-Calais âgés de 18 à 24 ans, réalisation de pochettes présentant les formations de l'IPAG sous un aspect attractif, achats de sets de table ou figurent des publicités.

Parmi les manifestations à venir Monsieur CHERRIER cite la 4<sup>ème</sup> édition du Forum des Métiers qui se tiendra le 5 Octobre sur le site des Tertiales (l'IPAG organise la venue de professionnels des administrations qui présentent les différentes carrières aux étudiants et lycéens) et la 3<sup>ème</sup> édition du Salon de l'Etudiant qui aura lieu à Valenciennes (Fort Minique) le 18 Novembre.

Monsieur CHERRIER rappelle que l'accent a été mis cette année sur le renforcement de la recherche, dont le premier acte concret a été le déplacement de Monsieur LHOMME en Roumanie dans le cadre du réseau OLA. Il s'agit de croiser les regards sur l'administration locale, le financement étant assuré par le Conseil de l'Europe et différentes institutions communautaires. Monsieur LHOMME et Monsieur MASINGUE d'une part, Monsieur CHERRIER et Monsieur BONDUELLE, Doyen de la Faculté de Droit d'autre part, sont chargés respectivement d'encadrer les équipes de recherche croate et irlandaise.

Après la création de l'Observatoire de l'Administration, l'étape suivante consistera en 2012 dans la tenue d'un colloque consacré à l'administration locale des îles britanniques, qui se tiendra dans la foulée de la première réunion à Valenciennes de l'Assemblée Générale des Directeurs d'IPAG.

Monsieur CHERRIER souligne également les travaux effectués dans le domaine pédagogique : la révision du règlement des examens de la LAP pour mettre en place au deuxième semestre de cette année l'unité d'enseignement n°9 et la réforme de la maquette du DAG qui vient d'être adoptée lors de ce Conseil.

Monsieur CHERRIER évoque ensuite 3 perspectives d'avenir.

Premièrement la collaboration avec la Faculté des Lettres de l'Université car la mutualisation des enseignements entre des Instituts est devenue également un critère retenu par le Ministère pour habiliter les diplômes.

La Faculté des Lettres propose un parcours Culture Administration Médias au sein duquel l'enseignement de la note de synthèse est déjà assuré par l'IPAG. Il a paru intéressant de développer ce partenariat car la Faculté des Lettres va mettre en place dès la rentrée prochaine un Master 2 Culture et Patrimoine. Dans ce diplôme a été introduit « un bloc IPAG », mais le contenu des enseignements n'est pas encore précisé. Deux possibilités existent : soit les étudiants de ce Master viendront suivre des enseignements déjà existants à l'IPAG, soit un enseignement spécifique sera créé pour ces étudiants sur le site des Tertiales, ce qui suppose l'établissement d'une convention financière.

L'intérêt de ce partenariat pourrait aussi consister en la création au sein de la Préparation aux Grands Concours Administratifs d'une filière optionnelle « Concours de la culture et du patrimoine » : cela permettrait peut-être d'attirer dans cette préparation quelques étudiants motivés par les concours du Ministère de la Culture.

Deuxièmement, l'Ingénieur d'Etudes du Lycée Wallon en charge des BTS, Monsieur DEGRELLE, a proposé récemment à Monsieur CHERRIER d'envisager une synergie afin que les élèves de ces BTS intègrent plus facilement la LAP. La mise en place d'un vivier pour la LAP peut être une perspective intéressante.

Troisièmement, l'Université souhaite la mise en place de l'apprentissage au sein de la LAP.

Jusqu'ici l'IPAG n'était pas concerné par l'apprentissage car ses formations s'y prêtent mal, mais l'Université veut développer cette pratique et l'étendre à l'IPAG. Monsieur CHERRIER estime que seule la LAP pourrait être concernée (le Master 1 est déjà trop chargé et les étudiants du Master 2 effectuent un stage).

L'intérêt serait d'adapter la Licence à une nouvelle donne du secteur public, qui recrute des apprentis même s'ils ne représentent que 0,5% des effectifs de la fonction publique. On pourrait envisager de créer un premier groupe de 13 étudiants qui seraient concernés par un parcours apprentissage dans la fonction publique, puis un deuxième groupe de 13 étudiants également.

Le principe de l'apprentissage est que l'étudiant suit les cours de l'IPAG pendant 2 jours et est présent durant les 3 autres jours de la semaine au sein d'une institution publique. Dans cette formule l'étudiant-apprenti est évalué durant son séjour dans la fonction publique.

La mise en place de l'apprentissage au sein de la LAP suppose un aménagement de l'emploi du temps pour les étudiants concernés. Monsieur CHERRIER doit rencontrer prochainement Monsieur MONTUELLE, Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. En tout état de cause, compte tenu de la lourdeur de la procédure (recensement des administrations, définition des critères de sélection des étudiants, etc), la mise en œuvre de l'apprentissage au sein de la LAP ne pourrait pas être effective avant la rentrée 2013.

Monsieur CHERRIER rappelle qu'il a participé à la Conférence des Directeurs d'IPAG au mois de Mai et qu'une cérémonie de remise de diplômes a été organisée le 15 Janvier 2011. L'IPAG a contribué à l'organisation sur le site des Tertiales d'une journée « Découverte des formations » destinée aux responsables des CIO et des proviseurs de lycées. L'Institut a également incité les étudiants à se connecter à leur ENT.

Monsieur CHERRIER termine son exposé en évoquant les résultats enregistrés à ce jour par des étudiants anciens ou actuels de l'IPAG aux concours de catégorie A et B.

Monsieur CHERRIER mentionne d'abord les résultats aux concours de catégorie A : Attaché Territorial : 13 admissibles et 3 admis, Inspecteur des Impôts : 8 admissibles et 4 admis, Inspecteur du Trésor : 8 admissibles et 2 admis, concours externe des IRA : 25 admissibles, 1 admis sur liste principale et 2 admis sur liste complémentaire, concours interne des IRA : 10 admissibles, 3 admis sur liste principale et 1 admis sur liste complémentaire, Délégué au Permis de Conduire et à la Sécurité Routière : 1 admis sur liste complémentaire placé en première position sur cette liste, Inspecteur des Douanes : 1 admissible et 1 admis sur liste complémentaire, Greffier en Chef des Services Judiciaires : 1 admissible.

Le résultat global est assez moyen : 13 admis sur liste principale, 5 admis sur liste complémentaire et 50 étudiants restés admissibles. On attend encore les résultats définitifs au concours interne d'Assistant en Gestion Administrative (1 admissible) et au concours interne d'ADAENES (3 admissibles).

Les résultats aux concours de catégorie B sont en revanche nettement meilleurs. Monsieur CHERRIER cite : Contrôleur des Impôts : 9 admissibles, 5 admis sur liste principale et 4 admis sur liste complémentaire, Contrôleur de l'INSEE : 4 admissibles et 1 admis, Contrôleur du Trésor : 4 admissibles et 4 admis, Conseiller d'Insertion et de Probation : 2 admissibles et 1 admis, Educateur de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse : 1 admissible et 1 admis, Greffier des Services Judiciaires : 7 admissibles et 3 admis, Lieutenant Pénitentiaire : 1 admissible et 1 admis sur liste complémentaire.

Le total général des résultats enregistrés aux concours de catégorie B s'élève à 15 admis sur liste principale, 5 admis sur liste complémentaire et 8 étudiants restés admissibles.

En ce qui concerne les résultats en cours, Monsieur CHERRIER cite 13 admissibles au concours de Contrôleur des Douanes, 1 admissible au concours de Contrôleur des Transports Terrestres, 23 admissibles au concours de SAENES et 4 admissibles au concours de Secrétaire Administratif du MEDDTL.

Globalement Monsieur CHERRIER relève que les résultats sont excellents en terme d'admissibilité, très honorables en terme d'admission aux concours de catégorie B, assez décevants en terme d'admission aux concours de catégorie A et notamment aux IRA.

Monsieur CHERRIER tente une explication : les étudiants ont pu être déstabilisés par la nature de l'entretien professionnel et la préparation à ce type d'oral mise en place à l'IPAG mérite sans doute d'être améliorée. Il constate d'autre part que de nombreux étudiants manquant de confiance en eux préfèrent se présenter à des concours de catégorie B. Une autre hypothèse est celle de résultats trop justes à l'issue des épreuves écrites d'admissibilité, les candidats ne parvenant pas à gagner des places lors des épreuves orales d'admission.

Toujours est-il que les résultats définitifs enregistrés aux concours de catégorie A, et en particulier au concours des IRA qui réussissait bien jusqu'à présent aux candidats de l'IPAG, sont indiscutablement insuffisants.

Monsieur ELKAÏM souligne que le rapport édité par le Président du jury du concours externe de l'IRA de Lille insiste sur l'importance attachée à l'adaptation à l'oral professionnel : le jury n'hésite pas à attribuer une note éliminatoire à un candidat dont la prestation est jugée comme étant inadaptée à ses attentes.

Cette considération explique l'excellent pourcentage du taux d'admission des élèves de la Classe Préparatoire Intégrée de l'IRA de Lille : sur les 14 admissibles (sur 22 élèves) 11 ont été admis.

Monsieur ELKAÏM relève aussi l'énorme avantage dont disposent les élèves des Instituts d'Etudes Politiques ayant effectué une année d'études à l'étranger pour aborder l'épreuve orale de langue vivante.

Il pense que la capacité à bien appréhender la nature de l'oral professionnel est également prépondérante dans les autres concours de catégorie A.

Monsieur CHERRIER espère que le prochain débriefing avec les étudiants admissibles permettra d'améliorer la préparation à cette épreuve. Il relève cependant le manque de curiosité intellectuelle de nombreux étudiants.

Monsieur ELKAÏM et Monsieur LHOMME se rejoignent pour insister sur la nécessité pour les étudiants d'augmenter leur charge de travail afin d'optimiser leurs chances de réussite aux concours de catégorie A.

Monsieur ELKAÏM rapporte également que les jurys des concours des IRA ont l'impression que beaucoup de candidats s'expriment en des termes convenus (ils emploient des formules toutes faites). Après le temps consacré à la présentation des candidats vient le temps du positionnement et les jurys distinguent facilement les candidats qui ont bien compris la nature de l'exercice.

Monsieur ELKAÏM conclut en relevant la qualité du travail accompli par Monsieur CHERRIER en peu de temps et les innovations qu'il compte mettre en place ou développer.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ELKAÏM lève la séance à 17 heures.